

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2025

Référence
<b>2025-12</b>

Objet de la délibération
Fonds de concours voirie 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
20/05/2025

Date d'affichage
20/05/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 26 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER JULIEN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/05/2025.

**Présents** : M. RONZIER JULIEN, Maire, Mmes : BOUTTE THERESE, DETHY ANNIE, FAURE SOPHIE, POYET MANON, MM : DAMEZET JEROME, MONTET FREDERIC, QUATRESOUS CHRISTIAN, SOUBEYRAND DANIEL

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. DUMAS JEAN-MARC à M. QUATRESOUS CHRISTIAN  
Excusé(s) : M. POYET MATHIEU

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme FAURE SOPHIE

**Objet de la délibération** : Fonds de concours voirie 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que différents travaux de voirie vont être réalisés :

- Impasse de la Garnée
  - Rue double - VC1 Route des Chômes
- Pour un montant net des travaux de 136 159,44€. Comptenu de notre enveloppe voirie, il y aurait lieu que la commune apporte un fonds de concours pour ces travaux dont le montant maximum ne peut excéder 35 550€.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'apporter un fonds de concours s'élevant à la somme de 35 550€ à Loire Forez Agglomération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20250526-2025-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 06/06/2025

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en préfecture  
du LOIRE.

pièces à intervenir ;  
- Indique que ce montant est inscrit au budget  
communal 2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 05/06/2025

Le Maire  
JULIEN RONZIER



Secrétaire de séance  
Mme FAURE SOPHIE

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Mme Faure Sophie, is written to the right of the official seal.

Publicité des actes de la commune par voie électronique le

12 AOUT 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20250526-2025-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 06/06/2025